

ID: 015-211501200-20231129-DELB20231129\_9-DE

### Commune de Mauriac (Cantal)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-trois novembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation: 23 novembre 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil: 27

En exercice: 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents:

Edwige ZANCHI
Cyrille ROLLIN
Jean Jacques VAISSIER
Béatrice CARTAYRADE
Maryse BONNET
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Geneviève RONGERE
Jacqueline BORNE
Jacques SERRAT
Gille FRUTIERE
Sabine RIVET
Sylvie FENIES
Michel PAPON
Bruno DUFAYET

Géraud MAZE
Julien CHAMBON
Audrey LAFARGE
Alain DELASSAT
Andrée BROUSSE
Mireille LEOTY
Gérard VIOLLE

Stéphanie SERIEIX

Guillaume POINAT

#### Etaient représentés:

Raymonde THESSANDIER ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE, Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE.

#### Etait absent:

Olivier PRAT

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2023-11-29 / 9

## Société Publique Locale Saint Jean-Lavaurs : modification annexe 1 du contrat de concession de prestations intégrées

Madame le Maire expose que l'article 1 du contrat de concession de prestations intégrées signé avec la Société Publique Locale Saint Jean-Lavaurs liste dans son annexe 1, l'ensemble des biens mis à disposition par la commune.

Considérant l'accord des deux parties pour retirer de cette liste les deux gîtes du Puy Saint Mary

Le Conseil Municipal,

Vu le contrat de concession de prestations intégrées du 14 novembre 2019,

Vu le projet de modification de l'annexe 1,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité.

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

**APPROUVE** la modification de l'annexe 1 du contrat de concession de prestations intégrées ayant pour objet de retirer de la liste des hébergements mis à disposition de la SPL par la commune, les deux gîtes du Puy Saint Mary.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 29 novembre 2023

Le Maire,

Edwige ZANCH

La Secrétaire de séance.

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr:

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le 07/12/2023

ID: 015-211501200-20231129-DELB20231129\_9-DE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a> ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1

Vu pour être annexé à la délibération nº 2023\_M-29/9 du 29 novembre 2023

Le Maire,

La secrétaire, //



Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le 7/12023

ID: 015-211501200-20231129-DELB20231129\_9-DE

# INVENTAIRE VALSAINTJEAN

AU 31/12/2018

ESPACE DE TOURISME LE VAL SAINT JEAN | 15200 MAURIAC



ID: 015-211501200-20231129-DELB20231129\_9-DE

## Table des matières

#### ANNEXE 1

BATIMENT ACCUEIL	2
Un Espace Accueil	3
Un Espace Bureaux	4
Une Terrasse	4
Un Espace de Snacking	4
Une Buanderie	4
Un Appartement	5
Une Salle TV	5
Un Stockage couloir	5
Une Réserve 1	6
Une Réserve 2	6
Un Espace Boutique	6
CHAPITEAU	7
LOCAL DES HUTTES	8
SNACK BAR	9
Terrasse extérieure et réserve	10
Salle de restaurant	11
Cuisine	12
BLOCS SANITAIRES	13
Bloc Sanitaire Camping 1	14
Bloc Sanitaire Camping 2	14
Bloc Sanitaire Huttes Nature	14
HEBERGEMENTS	15
10 Cottages	15
10 Chalets mezzanine	15
10 Chalets plain-pied	15
10 Huttes Nature	15
5 Bungatoiles	15
2 Gites au Puy Saint - Mary	15
ANNEXE 2	
PERIMETRE D'EXPLOITATION	16

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le 07/12/2023

ID : 015-211501200-20231129-DELB20231129-9-DE

## **HEBERGEMENTS**

L'Espace de Tourisme du Val Saint Jean compte 91 emplacements de camping ainsi que 47 hébergements :

- 10 Cottages
- 10 Chalets mezzanine
- 10 Chalets plain-pied
- 10 Huttes Nature
- 5 Bungatoiles
- 2 Gites au Puy Saint Mary

⇒ En annexe, les 47 fiches inventaires des différents hébergements.

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le 07/12/



ID: 015-211501200-20231129-DELB20231129\_9-DE